

A Son Altesse

Le Prince de Tuckler-Muscaw

sc. sc. actuellement sc.

en Terre Sainte

Votre Altesse

veuille daigner, avec son urbanité connue, excuser la liberté, que prenons en Vous importunant par celle-ci. Monsieur Emile Oppenheimer de Brandebourg, qui a l'honneur d'être connu à Votre Altesse, nous y a persuadé.

Les grands mérites de Votre Altesse sur le champ de la littérature descriptive nous font trop connus, pour que nous ne soyions charmés, de, dans notre position, comme chef d'administrateur-général de toutes les <sup>communautés</sup> Israélites en Terre Sainte, nous pourrions être de service à Votre Altesse, en introduisant auprès d'Elle le porteur, le vénérable Rabin Israël, représentant de la Communauté Israélite des Ulanasim, nommée Serussim, qui aura l'honneur de Vous présenter quelque Chef des Sephardim & qui a reçu les entrées, lions nécessaires de notre part pour subvenir aux desirs que Votre Altesse pourroit avoir à connaître l'état de nos coreligionnaires en Terre Sainte.

Nous sommes charmés d'avoir par là l'occasion pour témoigner à Votre Altesse, avec quel grand respect & quelle haute considération nous avons l'honneur d'être

De Votre Altesse

Le très-humble & très-obéissant serviteur  
Le Président des P. K. & Am.

M. P. Laurella à Bayrouth Amsh 28 Octobre 1837

En nous référant à nos lettres du 5, 6 & 23 Octobre, nous sommes honorés en attendant par les vôtres du 10 Mai, 8 & 25 Août & 14 Septembre et nous avons dûment reçu les huit quittances de notre envoi de f. 800. Nous remarquons que N. 5 n'est pas coignée par le Rabin Joseph Eliakim de Hebron, qui a été désigné par nous. Nous avons écrit pour cette affaire à M. Alphandari et répétons notre prière, à ne payer aucune

quittance qui n'est pas signée par toutes les personnes désignées par nous, à l'exception de ce cas de mort (ce que Dieu préserve) ou d'absence. Et dans ces cas nous vous prions de nous en faire remarque. Nous vous recommandons à faire, que la signature n° 4 de notre dernier envoi de 1780 et nous espérons que ce n'est pas à dessein que cette omission a été faite, comme cela a été le cas à Jérusalem.

A l'avenir nous ne nous enverrez plus de quittances par la voie de Marseille, mais les premières à Mr le Consol. g. de Sicciotto à Aleps et les Duplicats pour Constantinople sous couvert de la légation des Pays Bas.

Si la caisse avec les lettres en cuivre arrive chez vous sachez à ne pas en devoir l'ouvrir à la douane, mais au cas que cela ne puisse pas être évité, prenez bien garde que rien ne se perde, afin que les autensils ne deviennent pas inusables.

Amst. 1 Hefel 1798.

An das Wohlthätig Comité der jüd. Landesregulierung  
 Durch die S. J. G. Cohen u. J. M. Kulp hatten wir Frankfurt am.  
 die von dem Wohlthätigen in Wien zu sehen, die sich immer  
 gewissem M. Sachs durch mehrere Zeitungen über die Anwendung der  
 jüd. Landesregulierung auseinandersetzen, und sich gegen die Bestz zu erlauben,  
 ob eine Wiederholung zweckmäßig sein würde. Ihre Cohen hat sich  
 bemüht, Ihre Ansicht über dieses Geschäft mitzuteilen, und sich über  
 die verschiedenen Gegenstände der Verhandlung gegen die  
 Verhandlung zu erklären, so hatten wir die Ihre gütlich offiziell  
 erhalten, damit wir uns über dieses wichtige Gegenstand, das  
 unsere Landesregulierung durch den Wunsch nach einer  
 die Landesregulierung bedingt war.  
 Bei dieser Gelegenheit mitzulassen wir nicht, Ihnen auf ein  
 wesentliche Wunsch hinsichtlich der jüd. Landesregulierung  
 mitzutheilen, und damit Sie davon ganzem Verstand, so wie der  
 Meinung unserer administrativen Verwaltung kundschaffen mögen,  
 haben wir H. J. M. Kulp anzuvertrauen, Ihnen die Copie der ob.  
 halb geschriebenen Verhandlung mitzugeben.  
 Seit der kaiserlichen Erlaubnis des Kaisers im Jahr 1798 beabsichtigt sich  
 der würdige Kulli Israel von Saffel mit nicht geringen Anstrengungen, um  
 Verbesserungen zu bewirken. Ihre werden nur der Angelegenheit Kundschaffen  
 lassen, aber, wie sich bei ununterbrochenen Verhandlungen so häufig der Fall ist

nicht geschehen woude, dass die Anseher der Klumpen...

Sie werden nun durch den Generaliten in Saft...

Nun geben wir Ihnen den ehrenvollen Befehl...

Gen J. M. Kusp... 21. Aug 1798... Frankfur am Main...

Amsterdam 6 Kislev 5598.

" Aaron Joseph Esq. London

Dear Sir!

In obedient reference to my last respectfull  
 of 9<sup>th</sup> Meswan you were not so kind as to honor me by an  
 answer. I therefore am obliged to write to the different gentlemen,  
 to whom the second tenth is due, that the money is a year since  
 in your hands, and that you will pay it towards the Due receipts.  
 To your brother, Solomon Joseph Esq., please to communicate it  
 yourself. Be so kind as to send me the due receipts under your  
 vert by the medium of G. J. Symons Esq. as soon as possible, as  
 I can not pay the third tenth before having in my possession the  
 receipts of the second, and the money for it is ready since the month  
 of Tisri.

I am convinced that these disagreements will cause any interrup-  
 tion to our friendfull relations and have the honor of saluting you  
 most cordially

" A. Thomson Esq. London

Amsterdam 6 Kislev 5598.

Dear Sir!

In obedient reference to my respectfull of 3<sup>rd</sup> East, I have the honour  
 of informing you of some particulars about the payment of the loan con-  
 tracted in favor of the holy Land in 5594, for which I request your kind  
 attention. The first tenth was to be restituted in the month of  
 Tisri 5596, which was executed in due time by Mr. Keyser. The  
 second tenth being due 5597 I sent the necessary funds to Mr. Aaron Jo-  
 seph by the means of Mr. Keyser, and requested him to realise the pay-  
 ment. But Mr. Aaron Joseph neglected this restitution, and, as I under-  
 stand, pretends to be hindered by his occupations. The third tenth  
 being actually due, the money is at disposition since Tisri,  
 but for principle of order I can not pay it, before having received  
 the receipts of the restitution of the second. I therefore have  
 written about this subject to Mr. A. Joseph the 9<sup>th</sup> Meswan,  
 but, as it appears, without any result. I therefore judge  
 necessary to adrop the exposition of these circumstances  
 to the different gentlemen, who contributed to this Loan, and  
 request you, to expediate them by the two penny post, and to add  
 the dwelling of those, of which I am unable to design it exactly. I wish  
 also that I beg your permission to charge you in future with these



Amsterdam 5 Decbre 1837

4  
 Monsieur  
 Mons<sup>r</sup> A. Laurin, Conseiller actuel du gouvernement & Consul-général  
 de S. M. J. A. R. l'Empereur d'Autriche etc. etc.  
 à Alexandrie

La lettre que Vous avez bien voulu nous faire l'honneur de nous adresser  
 en date du 26 Octobre dernier, nous a causée la plus vive satisfaction,  
 & nous ne savons pas comment Vous exprimer la gratitude, que  
 Votre intérêt généreux pour nos malheureux coreligionnaires en  
 Terre Sainte mérite sous tout les rapports.

Nous sommes charmés que Vous ayez provoqué par Vos démarches  
 sérieuses auprès du gouvernement égyptien l'ordre positif, de pas-  
 ser en vente publique les biens séquestrés, et nous espérons que  
 par l'exécution les malheureux soient enfin dédommagés d'une  
 partie des grandes pertes, qu'ils ont si injustement encourues.  
 Les mesures prises par Vous, M<sup>r</sup> le Consul g<sup>l</sup>, au sujet de trente  
 Bourser requérées par Ibrahim Pacha, nous semblent les plus  
 efficaces, et nous réunissons nos vœux aux Vôtres, pour que  
 cette affaire ait un résultat favorable.

Nous osons répéter la prière, de vouloir bien faire jouir aussi  
 à l'avenir, nos clients de votre protection puissante; la douce  
 conviction, d'avoir assisté à des pauvres malheureux, Vous  
 sera la compensation des importuns que cela Vous causera.  
 Nous Vous sommes bien obligé de ce que Vous voulez bien nous  
 tenir au fait des suites de cette négociation, et nous espérons  
 d'être bientôt honorés par Vos nouvelles honorées.

Nous avons l'honneur de nous référer aux lettres respectueuses,  
 que nous avons eues la liberté de Vous adresser le 27 Octobre  
 & 27 Noobre et nous espérons, que leur contenu ait rencontré  
 un accueil bienveillant auprès de Vous.

Agreés, etc. etc. etc.

11 On der Wylgnitz Herren Vorsteher amth. & No. 5598.  
 der Jor. Gemeinde Hanau

Offenbare sätzbarnd Gschicht u. 2/2 waltt sin dumm und fackbaum die  
 maffa von H. 8194 für ~~Frankfurt~~ für die Anwan d. f. L. ist mit wiffing  
 gungkommen, mit sin rumangela mit, Offen, inlungand ~~...~~  
 ider mit miffen fangliffen Dauf go übermiffen.



Amath 8 Kislef 5598.

"Jesuu Samuel Israel. <sup>Wegfeld,</sup>  
Jermanent.

Offen y Defurben v 24 Nover ist mit unft der einlitzenden Parimpe  
von 50 pr. y Tharen besien, einbig zugehalten, und nun haben  
wir die, yfren einlitzend mit emporen besten Dank zue Gultigung,  
da frur über 32, nun dertiger, narafolger ibenaltiffen Geminde,  
ein Andren über 18, nun der Geminde Ligda zu aburigen.  
Da mit nifer angegaben war, ob diese Spenden für's gesamt  
jühige Land oder für die Wronnglüster von Jephath, Tiberis  
bestimmt, wiran, so forben wir die Lytkun marmuffat, und  
für demy nif marmuffat, falls wir irken, bitten, und uns gütige  
Mittheilung

Wir bitten die, yfren ferner für ein gute Dags mit abhalten  
zu lassen, und soffen, auf in der Folge zuefünft die emporen  
bedürftigen Gläubigen zu helfen in f. d. nun yfren nitzigen  
Zweck zu erreichen. 91. 92.

Amath 9 Kislef 5598.

"Honor<sup>ble</sup> Board of Managers of <sup>the</sup> <sup>Jews</sup> <sup>synag</sup> <sup>5220</sup>  
New York

In obedient reference to our respectfull letter of 14 Ultimo,  
sent to you by <sup>the</sup> <sup>late</sup> <sup>Mr</sup> <sup>Isaac</sup> <sup>Wesling</sup> with a receipt of \$340, for the  
support of the paors of the holy Land, transmitted to us by your  
honored Via President, we were since honoured by the letter of 23 Ultimo  
from this gentleman, <sup>according</sup> <sup>to</sup> which <sup>we</sup> require a reply. This reply is forwarded by  
the medium of Messrs D. J. Salomons in London  
We repeat our request to favor us by your kind answer on the  
subject of the <sup>same</sup> <sup>affair</sup> - proposed at the London Comity, that this matter  
may finally be ended. cc. cc. cc.

Amath 16 Kislef 5598.

"Messieurs les Membres du Consistoire Israélite de la Circonscrip.  
tion de Nancy

En référence respectueuse à la lettre que nous avions l'honneur  
de vous adresser le 20 de dernier, dans laquelle nous vous avons  
prié d'avoir une souscription pour des contributions annuelles  
pour les pauvres de la P.S., nous avons l'honneur de vous annoncer  
que par la voie de Mr. J. Felkan à Paris, il nous a été versé  
400 de souscripteurs de V. V. D.  
fr 500 de la part de feu V. Lezy de Marmouzy. Nous ne

Je vous prie, si ce don est destiné pour la F. J. en général, au spécialement pour les malheureux de S. & T., M. Allan ne pouvant pas nous donner les éclaircissements nécessaires, nous vous prions de vouloir bien nous avertir le plus tôt possible, quelle destination doit être donnée à cette somme, et d'en être parvenu.

En même temps nous prenons la liberté de vous importuner par une lettre adressée à M. Godfried Gumpel de V. et comme elle concerne un acte de bienfaisance, nous vous prions de vouloir bien engager ce Monsieur de nous faire parvenir sa réponse le plus tôt possible.

Messrs de Rothschild Frères      Amst, 12 Decbre 1837.  
à Paris

nous avons bien reçu la lettre que vous nous faites l'honneur de nous adresser en date du 11 courant, et nous vous ferons un devoir de vous en remercier, nous prions de vouloir bien préciser, soit à M. le Baron James de Rothschild pour l'intérêt qu'il daigne accorder à nos pauvres et à nos collègues de la F. J. au fait des négociations entamées en faveur de nos pauvres et déshérités de la F. J.

Par la présente nous prenons la liberté de vous transmettre  
frs 5000 par alt. Février prochain sur M. Dolfus Meig & Co  
" 7000 " 16 Janvier " " Le Cointe Desarts & Co  
" 132. 75. alt. Janvier " " J. Halphen.

Dont veuillez bien faire l'acceptation et l'encuagement en votre crédit.

Vers la fin de Janvier prochain nous avons le dessein de faire une remise d'à peu près 3000 piastres fortes en F. J., et nous ferions disposer à profiter de l'offre obligeante de votre Messieurs Muisson honoraire de Londres, à nous transmettre par votre honoraire de Londres à nous transmettre par votre honoraire du 7 Février dernier. Veuillez nous avertir, si vers ce temps nous pouvons bien avoir un traite sur ladite maison et sur une somme de 3000 piastres fortes, plus au moins, que nous voudrions expédier avec le vapeur de P. F. J. prochain à Paris.

Messrs L. Morhange Secrétaire du Consistoire israélite de la Circonscription de Metz

Nous avons l'honneur de vous accuser reçu de votre honoraire en date du 8 Decbre dernier avec le mandat de n° 132. 75 sur J. Halphen à Paris, comme montant de la collecte faite en faveur des malheureux de S. & T. par la commune israélite de Parreguominer, dont vous trouvez ci-joint la quittance et pour lequel nous offrons aussitôt empressement aux Donateurs.

nous ne pouvons qu'joindre nos vœux à ceux que vous faites en faveur de nos malheureux coreligionnaires en T.S. mais si même le ciel leur soit plus propice à l'avenir, ils n'en restent pas moins des gens extrêmement indigents, et l'argent de l'An 5300 et les autres fonds se perdent presque infaisablement parmi eux. Par notre intervention les abus de la collection par des *ip. n. d.* ont été abolis, mais pour dédommager les pauvres des pertes des souscriptions faites à ces messagers, nous avons établi une liste de souscription de contributions annuelles en faveur de ces pauvres. Cette mesure a pourtant rencontré bien de succès et nous avons de nouveau gagné beaucoup de souscripteurs à Nancy. Nous vous prions par conséquent, Monsieur, de vouloir bien nous communiquer, si vous voudriez, bien vous charger de procurer des souscriptions en faveur de ce tout de bienfaisance, ou, si cela ne pouvait pas être, nous indiquer à qui nous devons nous adresser pour ce sujet sur votre place.

Nous attendons votre réponse obligeante etc. etc.

*P. S.*  
Par la poste d'aujourd'hui nous vous expédions une feuille mutuelle des souscriptions.

Amst 16 Kislev 5598.

Messieurs le Rabbin & les Membres du Consistoire israélite de Colmar

Ne recevant aucune réponse aux diverses lettres que nous adressons à l'un de vos membres, Mr. Schöngren, qui a bien voulu se charger de la réception des dons de la Terre Sainte & que nous avons comités comme Receveur *g.*, ni aucun envoi des contributions ordinaires pour nos pauvres coreligionnaires en T.S. ni des offrandes extraordinaires pour les malheureux de P.S.T., nous sommes forcés de vous importuner par la présente en vous priant de vouloir bien occasionner que l'argent collecté soit remis, d'autant plus que, l'abus des *ip. n. d.* ayant été aboli par nous, on nous demande à plusieurs reprises de la T.S., si aucunes contributions n'étaient données par votre département, car par le *n. d.* qui était à Paris en 5592 on y avait appris que les fonds avaient été mal administrés et qu'il n'était rien envoyé pour leur soulagement.

Le besoin dans la T.S. est grande et les pauvres ont extrêmement besoin des dons que la pitié leur consacre, nous espérons par conséquent d'être bien tôt honorés par votre réponse obligeante et nous avons l'honneur de vous offrir nos salutations distinguées. etc.

H. J. G. Rothschild Wobley Köln

Amet, 15. Dec. 1898

Ihre Excellenz Gymnasium mir am 17. Okt. 1898 im Auktionskupon.

Herrn D. N. Hess Wobley

Amet, 15. Dec. 1898

Herrn des Hof-Landesgaltens Köln

Ihre Länge fallen mir Ihre 2. Zettel vom 22. Okt. 1898 herabzuweisen  
 fallen, wie wir Ihnen die Abrechnung habe ich auch beigefügt zu haben,  
 Ihnen zu schreiben, allein durch die dringenden Verpflichtungen für die  
 Landesangelegenheiten für mich abzuführen, wollen mir die Verantwortung  
 nicht können übernehmen, sondern wie dieselben durch meine Bekannte auf  
 zu lassen.

Die als eingangs von dem Unterschreiben und anderweitigen Landesgaltens  
 und Abrechnung vom 1891. 12. für Anweisung auf Hof A. Lehen dafür haben wir  
 Dank und Vergewissung, und haben Empfangsbescheinigung. Wir hoffen,  
 dass Sie sich freuen, sich für diese Anweisung der Abrechnung in der  
 Rechnung, und für die Einweisung in der Zukunft Dinge haben werden.  
 Ich bitte mich Sie, auf die oben erwähnte Gegenstandsbilanz  
 für Hof A. nicht ganz außer Acht zu lassen, sondern bei Gelegenheit  
 dafür zu verwenden. Der Hof im Hoflande ist ganz und abgibt ge  
 wiss im gottgefälligen Mann der Hofen beigefügt.

Ihre Abgabe 186. 18. Hof A. Hof ist pflichtgemäßig gemacht worden.

M. M. Edrchi

London

Amet 17. Dec. 1898

Dear Sir!

In answer to your favour of 9 Novbr, I have to state to you the  
 receipt of £29. - for the purpose you wrote me. I must acknowledge  
 you that the christian correspondent of Mr. Harris, Mr. Fisher, only  
 paid me £11. 92/100 p. £, though the course of short London was £12. 00/100  
 which causes a loss of about £ 5/- on the whole amount; he pre  
 tended to be accustomed to draw 2 month bills. You certainly will  
 not believe that I will win in such affairs, but you could easily  
 save this loss, if you had authorized me to draw on London for  
 your account.

The sum received is put of £295. 8 1/2 p. and I expect your advice  
 if I shall invest it in Dutch funds or in the holy Land itself.

Amst<sup>r</sup> 17 Decbre 1837.Mon<sup>r</sup>. le Baron James de Rothschild

Paris.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, que M<sup>r</sup>. le Consul-g<sup>l</sup> d'Angleterre à Alexandrie nous a annoncé réception de votre lettre dans laquelle nous lui avions remis votre récommandation au sujet de nos malheureux coreligionnaires à Saffet, en nous écrivant les termes suivants: "Je me fais un devoir de vous remettre ci-joint ma réponse à M<sup>r</sup>. le B. J. de Rothschild; comme elle vous mettra en fait de la définition de cette affaire, il devient inutile d'en dire davantage."

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint cette lettre, qui confirme entièrement ce que M<sup>r</sup>. de Lawrin a bien voulu nous communiquer sur ce sujet, en vous félicitant, M<sup>r</sup>. le Baron, d'avoir par votre protection contribué si puissamment à ce résultat favorable.

En même temps nous prenons la liberté de vous dénoncer une erreur, qui s'était introduite en demandant les lettres de récommandation en question. Par la mauvaise écriture de la lettre, qui nous était adressée de la Terre Sainte, nous avions lu "Prusse" au lieu de "France", de manière que le Consul-g<sup>l</sup> de France n'a pas été honoré par votre récommandation, pendant que celui de Prusse, qui ne figure pas dans cette affaire, en a été favorisé. Nous laissons à votre haute sagesse à décider, s'il était convenable à réparer cette méprise. etc etc etc.

M<sup>r</sup>. de Rothschild Frères

Paris

Amst<sup>r</sup> 17 Decbre 1837.

Nous avons été favorisés par la lettre que vous nous faites l'honneur de nous adresser en date du 15 cour<sup>t</sup>, et en réponse nous venons vous prier de vouloir bien nous procurer de votre maison honorée de Londres une traite de la somme de 3000<sup>fr</sup> sur Alexandrie, payable le 2<sup>e</sup> Mars prochain, et de nous la remettre dès que vous l'aurez reçue.

Veuillez remettre la lettre ci-jointe à M<sup>r</sup>. le Baron James de Rothschild &c. &c. &c.

Anath 17 Kislef 5598  
 H. J. Coopers an Bekrend a J. Frensdorf  
 Haupt amuzgauer 11.

Hannover

Auf den Brief v. 12 Heshwan bezogen, und den Antwort ergeht.  
 Angerfangt, mit H. Coopers an Bekrend als hauptmann für das ihm von  
 H. J. Coopers an Bekrend an die hauptmannschaft zu dem Rabbi Israel an hauptmann,  
 von bestimmt; mit ab diesem übermengen zu hauptmann; dieses  
 Leitung hauptmann mit der nächststen hauptmann eingestrichelt werden

H. A. Bis & Co. Zürich Anath 20 Kislef 5598

Wir besorgen mit freudigkeit, wenn der hauptmann hauptmann v. 18/19 so wie hauptmann  
 hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann  
 hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann  
 hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann

hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann  
 hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann  
 hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann  
 hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann hauptmann

Monsieur Giacomo Minerbe Trieste Anath 23 Kislef 5598

Il y a long-temps que nous n'avons pu en l'avantage de correspondre  
 avec vous, mais nous avons toujours pris le plus grand intérêt à tout ce qui  
 vous concernait.

Par la présente nous venons vous prier, Monsieur, de vouloir bien  
 avoir la bonté de faire délivrer la lettre ci-jointe au Sr. Aaron  
 Selig, qui est expedie de la Terre Sainte sans collecter des contribu-  
 tions pour la construction d'une synagogue, qui certainement  
 je sera présentée chez vous. Au cas qu'il était déjà parti de Trieste, veuillez  
 par la lui expedier de suite par la poste, car elle est d'importance,  
 afin qu'il sache qu'il ne doit pas porter d'attente.

En vous offrant nos compliments empressees nous avons l'honneur  
 de vous saluer avec considération très distinguée &c.

A. Samson Esq. London Anath 24 Kislef 5598

Communicated the correspondance with the austrian and english  
 Consul general at Alexandria and copies of the letters of A. de Laurin  
 and of that of Sir P. Campbell.

Requested him to call on H. H. Cohen, London St. Tinchurch St. and to reclaim  
 the immediate payment of the funds he has in hand for the poor and old man called  
 Joseph Nathans, which he had received in Jamaica for his support. —————

possession) and shall remit you the amount.  
 I duly recd by Mr. S. J. Symons the value of £ 4. 7/6d. I am sorry that  
 you made him this payment else I could have deduced it from the  
 £ 9. 5. which I am to remit you.

I expect to be soon honoured by your kind answer, hoping  
 as you do, that the former disagreements will not have altered in  
 any way our friendship.

P.S. In the receipt of Joseph Esq No 52 I remark the words:  
 "Placed to the acc. which has been remitted" I beg you to advise  
 me if this is not to be understood, that it is to be a donation  
 for the Peruvian who have remitted it.

A. Samson Esq London Amst 5 Febth. 1798  
 Dear Sir! Last Friday I have expedited to your address a letter  
 which you will have been so kind to forward to Breyarth by  
 the steampacket boat of 1<sup>st</sup> inst, for which I have duly credited  
 you £ 3. 10.

I recd. three days from Mr. Aaron Joseph the greatest part of the  
 recd. of the 2<sup>d</sup> tenth of the Loan and an amount of £ 4. 7. 6 col.  
 lected by Mr. Raphael from the 2<sup>d</sup> Society Thrumath Place:  
 as I do not know of whom they are, pray, be so kind as to ask  
 from Mr. Raphael a note about this subject and to send it  
 to me.

I take the liberty to charge you with the incasso of £ 1. 10/  
 for my account, of which you will give me leave to dispose.  
 Referred to the letter of 2<sup>d</sup> Kistef and communicated the contents  
 of the letter of the Austrian Consul of 26 Febrz

" A Monsieur le Baron J. de Rothschild Amst, 2 Janvier. 1837.  
 Paris

En nous conformant aux desirs que vous avez bien voulu exprimer, nous  
 accomplissons un devoir en vous transmettant ci-joint la copie d'une  
 note en date du 27. Notre dernier, qui nous a été adressée par Mr.  
 de Laurin, Consul-g<sup>l</sup> d'Autriche à Alexandrie, pour vous tenir au fait  
 des négociations entamées en faveur de nos coreligionnaires de la Terre  
 Sainte. ————— Veuillez nous permettre, M<sup>rs</sup> le Baron, de pro-  
 fiter de cette occasion pour vous remercier de nouveau les assurances de notre  
 plus grand dévouement et de notre considération la plus distinguée.

Vous avez eu la bonté d'expédier celle pour Lazarus Bergmann à Jérusalem.

Nous vous remercions bien, Monsieur le Vice Consul des Nouvelles, que vous avez bien voulu nous donner de l'état actuel de la Syrie et de nos Collégiannaires en Terre Sainte, ainsi que des bonnes dispositions que vous protestez en leur faveur. Mais nous pouvons vous assurer que de la part des Consuls des grandes puissances à Alexandrie les Mémoires susdits ont été pris en leur faveur, et que aussi les Barons de Rothschild et nous mêmes nous sommes vivement intéressés pour eux. Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction par des notes, que Monsieur de Laurin Consul d'Autriche, et M. le Chevalier Campbell Agent et Consul d'Angleterre à Alexandrie, avec lesquels nous avons l'honneur d'être en correspondance, nous ont adressés que des ordres positifs ont été donnés pour que les biens séquestrés des auteurs du pillage soient mis à vente, et le produit restitué aux Israélites de Safet. Vous voudrez donc vous convaincre, que aussi nous <sup>avons</sup> n'avons nullement négligés nos devoirs.

À Monsieur Joseph Esq. London Amst. 5 Tebeth 1898.

Dear Sir!

In answer to your favor of 25 Decr. I can not but be very surprised that you felt hurt at the contents of my former letters, for I think, it is not likely, that I only had supposed in the utmost sense that you had kept the money in your possession, for I know very well your character and that an amount of £ 9. 5/ is of no high value to a gentleman like Mr. Aaron Joseph. But I must repeat that the neglect of the payment would calomnie against me and that therefore the party hurted de facto is myself.

I duly rec<sup>d</sup> the receipts by E. J. Symons Esq., but must remark you, that two of them, those of Lewis Aaron and L. Samuel Esq. want the signatures; that you did not send along your own receipt and that of Therumath Hakodesh No 38 which is in your possession. You write me that you can not find that of M<sup>r</sup>. Samuel Cohen; I can answer you, that probably it will never have been in your possession, as I delivered him the obligation with the receipts annexed, and I suppose that you have perhaps paid him without receipt. I am of opinion that it will be this gentleman, who has told M<sup>r</sup>. Rorer, that I was well ready to find pretexts to collect money for the holy land, but not to retribute the double. I therefore beg you, dear Sir, to send me these three receipts under Cover by the medium of Esq. Symons Esq. The third being due two months since, I am as free as to request you, if you would charge yourself again with the payment and am expecting your kind answer about this subject. In this case I should transmit you all the receipts (excepted those of your own loan and that of Therumath Hakodesh which are in your hands and that of Samuel Cohen Esq. who has it in his own

ted your  
ter in  
not to for.  
2 it, and  
gan  
co, J  
an and  
sk sent  
one you  
meat  
I leaves

reco...  
reco par...  
car la V...  
ten chez nous.

maier pa la  
fécille  
rait la post  
t par sup.  
dans les  
i par  
es War  
bligés.  
t plus que  
in.  
tantes que  
tres juste.  
Lememb  
e par les  
les quit.  
niblement  
he certe  
quants ne  
131.  
de Camaron  
ni pouvant  
apartition  
maison  
ous frians  
pulsion.  
commena  
s. de que

215.

direc.  
Cor.  
nar  
cen.  
e la  
r etto  
man.  
esot  
osition

me  
sinato  
lato  
com.  
on Se.

este  
edie

mandar  
is tans

eur  
25 febr  
si par

ou  
nos  
que les  
latis  
t dia  
proo.  
e que  
sujit  
t il  
vay

216  
possession) and shall remit you the amount.  
I duly recd by Mr. J. Symons the value of £ 4. 7/6. I am sorry that  
you made him this payment else I could have deduced it from the  
£ 9. 5. which I am to remit you.

I expect to be soon honoured by your kind answer, hoping  
as I do, that the former disagreements will not have altered in  
any way our friendship.

P.S. In the receipt of Joseph Esq No 32 I remark the words:  
"Placed to the acc. which has been remitted" I beg you to advise  
me if this is not to be understood, that it is to be a donation  
for the Peruvian who have remitted it.

---

" A. Samson Esq London Amst 5 Tebeth 5598  
Dear Sir! Last Friday I have expedited to your address a letter  
which you will have been so kind to forward to Breyarth by  
the steampacket boat of 1<sup>st</sup> inst, for which I have duly credited  
you £ 3. 5.

Three days from Mr. Aaron Joseph the greater part of the  
recd. of the 2<sup>d</sup> tenth of the Loan and an amount of £ 4. 7. 6 col.  
lected by Mr. Raphael from the 2<sup>d</sup> Society Thrumath Plak.  
As I do not know of whom they are, pray, be so kind as to ask  
from Mr. Raphael a note about this subject and to send it  
to me.

I take the liberty to charge you with the incasso of £ 1. 10/  
for my account, of which you will give me leave to dispose.  
Referred to the letter of 29 Kislef and communicated the contents  
of the letter of the Austrian Consul of 26 Netroz.

---

" A Monsieur le Baron J. de Rothschild Amst 2 Janvier 1837.  
Paris

En nous conformant aux desirs que vous avez bien voulu exprimer, nous  
accomplissons un devoir en vous transmettant ci-joint la copie d'une  
note en date du 27 Netroz dernier, qui nous a été adressée par Mr.  
de Laurin, Consul-g<sup>l</sup> d'Autriche à Alexandrie, pour vous tenir au fait  
des négociations entamées en faveur de nos coreligionnaires de la Terre  
Sainte. — Veuillez nous permettre, M<sup>rs</sup> le Baron, de pro-  
fiter de cette occasion pour vous reitérer de nouveau les assurances de notre  
plus grand dévouement et de notre considération la plus distinguée.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23

<sup>1</sup> Johann S. M. Kumpf

Amst. 6 Febr. 5598.

Hauptkammermann des Reichs in Frankfurt a. M.

Offenbar geschehen ist, dass die am 22. d. M. d. J. an mich geordnete, zum Jahr 1598. gefaltene  
des Reichs anzuwenden befohlen, da es das Jahr 1598. demnach, welches der  
die in dem Reichs Statuten Buchen in f. d. verordnet. Zu dem sollten sich auf dieses wichtige  
haltung noch eine Antwortung von Seiten des Reichs, wann sich die  
in dem gesagten Briefe anzuwenden Gesandten, nach dem Inhalt.

Die an demselben Tag geordnete, altes Statuten Buchen der Reichs, in dem Jahr 1598.  
auf dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
mit dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
ganz geordnet, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
sich geschehen ist, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
das Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der

Die an demselben Tag geordnete, altes Statuten Buchen der Reichs, in dem Jahr 1598.  
auf dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
mit dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
ganz geordnet, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
sich geschehen ist, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
das Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der

Aben dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
auf dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
mit dem Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
ganz geordnet, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
sich geschehen ist, in dem Jahr 1598. demnach, welches der  
das Reichs Statuten Buchen, in dem Jahr 1598. demnach, welches der

Offenbar geschehen ist, dass die am 22. d. M. d. J. an mich geordnete, zum Jahr 1598. gefaltene  
des Reichs anzuwenden befohlen, da es das Jahr 1598. demnach, welches der  
die in dem Reichs Statuten Buchen in f. d. verordnet. Zu dem sollten sich auf dieses wichtige  
haltung noch eine Antwortung von Seiten des Reichs, wann sich die  
in dem gesagten Briefe anzuwenden Gesandten, nach dem Inhalt.













que retiré de toute autre occupation, sa vie entière n'est consacrée qu'aux efforts d'a-  
 vancer les souffrances des ses confères malheureux. Nous pourrions aussi nous flater  
 de voir que nos efforts aient été couronnés de succès, et nous abandonner à l'orgueil de  
 vous acheminer par la voie de Marseille et sous bande, trois expéditions au sujet des  
 collectes établies par nous aux occasions du pillage et des derniers tremblements de  
 Terre. Par les lettres q'attachées vous vaudrions, bien vous convaincre, que les secours nous  
 avons pu leur procurer, et nous vous faisons de prendre des informations près votre  
 Vice-Consul Monsieur Pietro Laurella à Beyrouth, par les mains duquel les  
 remises se font sur les lieux des sommes considérables, que nous expédions conti-  
 nuellement en Terre Sainte, et avec quels soins nous veillons le bien-être des  
 pauvres. Nous avons en outre médiatisé les records existants entre les Communes  
 étrangères (Akanatim) et originaires (Sephardim) en Terre Sainte, en accor-  
 dant aux premiers, une rétribution proportionnelle des annués collectés par nous  
 et nous ne pouvons que nous louer de la soumission des Communes Sephardim  
 et des autres communes Akanatim à nos prescriptions. Vous pourriez sans doute  
 Monsieur le Consul Général quel est notre désappointement, de rencontrer dans  
 l'Interieur d'une des Communes, tellement protégées par nous, des individus  
 qui, pour satisfaire à des intérêts particuliers, tel que fait le nommé Salomo  
 Markot, et avec quel regret nous nous voyons mis dans la triste nécessité  
 d'avoir recours à votre autorité Supérieure pour mettre un terme à des parais.  
 les basses machinations. Le maquant de notre autorité Directoire et en dépit des  
 principaux représentants de sa Commune Salomo Markot a séduit une partie de  
 ses membres, d'expédier en Europe un messager, pour collecter des contri-  
 butions à la reconstruction d'une Synagogue des ruines, vicieuses par cela les  
 conventions existantes. Il est prêt à se reconcilier avec le Rabbien Israel, si  
 celui con lui-même avaient souscrits à un acte arbitraire, mais fidèles à leurs engagements  
 ils y résistent leur concurrens, et leur refus excite l'animosité de cet indivi-  
 duant contre eux. Vous verrez peu le second évènement de l'année passie que nous  
 avons vu les Omisures nécessaires pour prévenir le succès de cette arbitraire  
 Nous sommes maintenant informés que Salomo Markot en ayant eu  
 connaissance s'est porté à des excès si extravagants, que nous regrettons d'en  
 faire mention ultérieure. Nous sommes instruits de la grande autorité, exercée  
 par les Consuls des puissances étrangères, nous aurions peut être dû aussi  
 comme Salomo Markot est susceptible, nous aurions peut être dû aussi  
 porter plainte à Monsieur le Consul Général de cette puissance, mais nous  
 n'avons pas été favorisés par celui-ci d'une réponse à notre lettre antécédente  
 pendant de votre côté, et de celui de l'Agent d'Angleterre Monsieur Campbell  
 nous avons rencontrés la plus bienveillante urbanité. Si par conséquent nous  
 vaudrions intercéder auprès de Mr le Consul Général de Prusse, pour qu'il impose  
 silence à cet intrigant et le rebuie à l'ordre et à la soumission. Vous auro-  
 mentrions de nouveau les grandes obligations que nous vous devons déjà. Nous  
 ne savons en vérité Mr le Consul Général comment nous tenons par touché la  
 reconnaissance que votre bienveillance généreuse vous a méritée auprès de nous  
 et comment nous persuader de la sincérité des vœux que nous faisons sans  
 cesse pour votre salut. Veuillez bien nous permettre Monsieur le Consul Général  
 de vous salue de l'occasion du renouvellement de l'année pour vous offrir nos  
 félicitations impressees en implorant le Dieu de nos pères de vous  
 accorder sa bénédiction suprême et de vous combler de toutes félicités possibles  
 en vous préservant long-temps au service de votre Souverain et à la postérité  
 distinguée, dont vous faites un si beau cas, pour avancer le sort de ses créatures  
 souffrantes. Pour nous la continuation de votre bienveillance est l'objet  
 d'un de nos vœux les plus ardens. Agrées Monsieur le Consul  
 Général, renouvelles de notre plus parfaite considération et de notre  
 dévouement particulier.

Le Président des Tchidims et Amaratim

Monsieur le Chevalier J. Campbell  
Agent & Consul général de S. M. Britannique &c

Amst 19 Janvier 1828

Alexandre

Monsieur le Chevalier!

Nous avons été favorisés par la lettre, que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser en date du 12 Octobre. &c, et nous n'avons pas manqué d'achever de l'inclure à Mr le Baron de Rothschild à Paris. Nous vous exprimons, Monsieur le Chevalier, nos meilleurs remerciements des bons offices, que vous avez bien voulu accorder aux malheureux Israélites dans la Terre Sainte, en nous priant de persister dans votre protection de leur juste cause.

Le Consul g. d'Autriche, Mr de Laurin, nous a récemment communiqué que seulement un quart du montant de leurs réclamations leur serait payé maintenant, mais qu'il insisterait au paiement du surplus de ce qui leur est dû, sous des conditions favorables. Veuillez, Monsieur le Chevalier, agir de concert avec Mr le Consul g. d'Autriche dans cette affaire, si il y a lieu de vous intéresser pour un résultat heureux.

Vous avez eu la bonté, Mr le Chevalier, de nous permettre de nous adresser à vous dans des circonstances où nous le jugerons utile. Nous vous en exprimons notre plus sincère reconnaissance de cette offerte bienveillante, & nous nous préservons de n'en profiter occasionnellement.

Nous nous faisons de l'occasion du renouvellement de l'année, pour vous offrir, Mr le Chevalier, nos félicitations empreintes, en implorant le Dieu de nos pères de vous accorder sa bénédiction suprême & de vous combler de toutes prospérités que cette Terre peut offrir.

agées, Mr le Chevalier, l'assurance de notre considération très distinguée & de notre devouement tout particulier

J. Samson Esq London

Amst 21 Tisbeth 1828

Dear Sir!

I had the pleasure to receive your kind letter of 13 inst, in answer to which I must inform you, that till this moment I have not yet received any communication from Mr Cahen on the different letters I addressed to him, if therefore you met with him, pray to tell him, that his behaviour is not at all gentleman's like. I am very sorry at the information of the death of your friend, Mr. Richardson, convinced as I am, that this disastrous occurrence will produce

new calamities. From the holy Land they have already requested me to send the dividends of this year.

The last letters bring only few news, the price of all victuals were risen. Letters of the holy Land of 14<sup>th</sup> Keswan inform me that the London money from Gibraltar were not yet arrived there and another one of 13<sup>th</sup> Kislef from Beyruth makes any mention thereof.

Our last expedition was already arrived and R. Gerson Mar, & S. Perez gurias have already received the donations you bestowed to them, and S. ~~Gurias~~ <sup>Leop</sup> will not fail to fetch his portion. They beg me to present you their best compliments.

I have been informed by E. J. Symons that you have paid him £ 1. 8 for expence for postage. Your expences till this day

are:	23 Keswan 1 letter for Alexandria	£ 2/6.
	30 " 2 " " Beyruth	" 7/8.
	1 Tebeth 1 " " "	" 3/10.
		~ 14/0

Therefore your whole expences till to day are of £ 1. 14. 8. Herely I send you two letters for Alexandria, requesting you to seal them to deliver them at one time at the post office. You have received £ 1. 10. and therefore you are still in credit of £ 9/8. Please to send communicate me, if this account is conform with your own  
ve . . . . . ve . . . . . ve . . . . .

Amsk 24 Tebeth 5598.

Monsieur J. Athias

Rabbin de la Commune Israëlitte Bayonne

Par M. Benatar de Bordeaux nous venons d'être instruits du zèle et de l'activité, dont vous avez bien voulu manifester à l'occasion de la quête pour nos malheureux coréligionnaires de la T. S. ruinés par le dernier tremblement de Terre. En vous exprimant notre entière gratitude, nous vous prions, Monsieur le Rabbin, de vouloir bien persister dans vos bonnes dispositions en faveur de ces malheureux & de vous intéresser à leur sort auprès des Communes Israëlittes sous votre Direction pastorale

Nous avons l'honneur de vous offrir, Monsieur le Rabbin, l'assurance de notre parfaite considération & de notre reconnaissance distinguée

Amsk 24 Tebeth 5598.

Monsieur M. Benatar

Bordeaux

Nous avons été favorisés par votre lettre honorée du 9 courant & nous vous avons dûment crédité de votre remise

No 164. 47. par 5 Rorion sur Voe Lyon Allomans & Fils à Paris.  
Nous avons l'honneur de vous remercier de même les rentiers de vos Demandes pour des expéditions  
de visa, de manière que nos Comptes seront réglés jusqu'à ce jour.  
Nous vous Remercions notre entière reconnaissance de votre dévouement & de la bonne volonté que  
vous avez manifestées en faveur de nos malheureux Coreligionnaires en T. C. A nous  
sommes bien persuadés que vous conserverez vos bonnes dispositions. Conformément à vos  
vœux nous vous remettons ci incluse une lettre pour Monsieur le Rabbin Jacob Athias  
à Bayonne.

Nous avons joigné l'acceptation de la lettre de change sur M. N. B. de Bear  
de frs 1500. et les avons réduits aux cours de 86/8 en frs 147. 81. Nous la tenons  
à votre disposition, toutefois en vous débitant de frs 23. 90 pour frais de prise.  
L'année dernière la rente payée par Mr Gradis était de frs 250. ; comment  
se fait-il donc, que celle de l'année courante n'est que de frs 246. 47.  
Veuillez nous en informer à l'occasion.

Ce que nous vous avons déjà communiqué au sujet du Saliah nom-  
mé Aaron Seelig & tout ce que nous en disons dans notre dernier  
épître reste en vigueur. Do. Do. Do.

Amb. 23 Janvier 1838.

Mons. Pietro Laurella  
Vice Consul de S. M. Le Roi des Pays Bas à ce sujet  
à Peypouthe

Nous avons l'honneur de vous remercier à notre lettre respectueuse du 27 Decbre  
D.; nous sommes favorisés depuis par votre honneur du 26 Noobre, dont nous sui-  
vons en silence ce qui se trouve en règle.

Nous avons eu avec plaisir, que notre dernier envoi de frs 6280. Vous  
soit dûment parvenu le 10 Noobre, et nous espérons que la distribution  
se soit faite sans délai et conforme aux prescriptions. Nous attendons  
votre avis ultérieur sur ce sujet.

Nous sommes véritablement affligés des mauvaises nouvelles, que vous  
avez la bonté de nous communiquer sur la position embarrassée de Mr.  
Alphandari; nous ne croyons cependant pas qu'il abuse de notre con-  
fiance en vérifiant comme en règle des signatures qui ne le sont pas. Quant  
aux sommes à toucher, c'est l'affaire des receveurs en Turc Sainte; elles  
ne doivent être payées qu'aux individus chargés par eux de la réception.  
Mais vous ne voudriez pas lui confier l'argent, et Mr. Alphandari  
lui-même ne prétend pas à cela dans sa position actuelle; D'après  
ce qu'il vient de nous écrire. Nous vous prions donc de vouloir bien  
continuer de vous servir de lui dans la vérification des signatures.

Nous avons bien reçu les trois lettres, que vous nous remettez in-  
cluses et dont l'une vous était parvenue ouverte. Nous sommes per-  
suadés, qu'avec vous c'est indifférent, comme certainement vous  
ne faites aucun cas de les lire. Cependant nous n'en sommes  
que très-étonnés, d'autant plus que nous venons d'être informés

to send the  
icen.  
le London  
her one  
ereof.  
on Mar,  
wed so  
They beg  
aid him  
is day  
14. 8.  
ig you to  
vice. You  
of £ - 9/8.  
uniform  
5598.  
instruits  
la mani.  
Coreligion  
Terre.  
prions,  
vos bones  
vous inte.  
us votre  
bois l'apou.  
the non.  
5598.  
rant &

9.  
4  
d'avec  
lon  
mar  
cen  
9  
le la  
er esto  
man  
cesos  
osition  
a sim  
gô à  
me  
sinato  
dato  
com  
ton Se  
e esta  
eddo  
mandar  
is nait  
aur  
21 jan  
es par  
au  
nous  
que les  
datis  
t d'ia  
pao,  
e que  
sujet  
t il  
mag  
ous

qu'une de nos lettres au Rabbin Haim Abrah. Gaghin, que nous vous avons envoyée par le bateau à vapeur anglais, qui y doit être arrivée le 30 Septembre ou l'Octobre S., lui est parvenue ouverte, et qu'une autre lettre, que nous vous avons adressée par le même bateau à vapeur pour le Rabbin Isaac, ne lui doit être parvenue pas du tout, car, dans sa dernière lettre, ce Rabbin nous exprime son étonnement de ne pas avoir reçu de nos nouvelles. Il nous manque encore d'autres lettres, et nous ne savons véritablement pas ce que nous en devons penser. Il nous semble à peu près, qu'il y ait en Terre Sainte des gens intéressés à s'introduire dans nos secrets & qui font chasse à nos lettres. Nous avons cru, qu'en adressant nos lettres à vous, dans votre qualité de Consul européen, votre influence soit assez établie, pour prévenir de tels abus. Nous vous communiquons ces détails en vous priant, de tâcher à porter un secours efficace contre ces désordres & de veiller qu'ils ne se représentent plus à l'avenir. Si vous croyez nécessaire d'en porter plainte à M. de Laurin, Consul-g<sup>l</sup> d'Autriche à Alexandrie, veuillez nous en instruire, afin que nous puissions faire les démarches convenables.

C'était par suite de votre Conseil, que nous avons procuré une lettre de change sur Alexandrie, et nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint, ainsi un accreditif de 3000 piastres fortes d'Espagne tiré pour la maison de H. M. de Rothschild à Londres sur Messrs. Briggs & C<sup>o</sup> à Alexandrie, ~~en vous priant d'en joindre la réalisation sans délai~~ ~~en vous priant de~~ ~~réalisation sans délai et la distribution selon~~ ~~contre quittances en~~ ~~régle conforme à l'indication à la fin de cette lettre.~~ Nous devons vous remarquer que cette lettre de crédit nous coûte encore plus chère, que l'achat d'espèces par la voie de Gênes, y compris tous les frais d'achat, d'expédition, de nolis, d'assurance &c. Nous jugeons donc que des traites sur Alexandrie fassent encore un agio sur votre place, vu les remises de fonds à faire au gouvernement central, et nous supposons, que c'est bien entendu entre nous, que votre provision d'un demi pour cent est de la somme totale, y compris la réalisation. Nous faisons cette dernière remarque, ayant été instruit, que dans la part de L. Bergmann à notre avise de f 800, on lui a déduit 1/2 p 100 de provision pour vous et Mr. Alphandari, ce qui nous paraît inconcevable, sachant que vous ne calculez qu'un demi p 100 et certainement Alphandari n'aurait pu calculer plus pour sa provision. Nous ne savons donc pas où parvient l'autre demi pour cent.

La distribution doit être faite conforme à l'indication suivante

No 1. Contre quittances des Rabbin Haim Abrah. Gaghin, Jonah Mosé Nabom, Isaac Row, Benjam. Mordochai Nabom & Judah de Raphael Nabom à Jerusalem \* f 440 -

Transport f 440 -

\* Si les Rabbin Jonah Mosé Nabom & Judah de Raphael Nabom ne veulent pas assigner, le paiement peut se faire contre une quittance signée des autres Rabbin







und ich ab alle Genuffen und Anlagungen fast betraufte, das Ich auch die  
yokunian zu unterhalten, und das man dem verstorbenen Herrn Leybster  
in ein gesetzte Patrone zu verpachten.

Folwenden Einweisung erfüllt die Passentime, das laut 54. Codicill 29  
das man überhandlung hienhingen Anzeige der Anrechnung der  
verstorbenen Herrn P. B. Goldschmidt, ffen Anstalt 26  
offen einstimmlicher Willen ist, das diese Anrechnungsummen  
von Leybster faren gezeigt werden, das die Anrechnung der  
festschickung an fimm Anstalt zu hingehen sagen, und das diese  
Anrechnung offen allen Anzeig anzeigend ist.

Da nun nun obiges Aufsatz an die Anrechnung Anrechnungsummen  
fimm für die Anrechnung 10. Monats 29. 1314. 11. 2. betragt  
so würde ich mir, das ein gute Anrechnung dieser Anrechnung  
stand, so wie ein gefüllte unter Anrechnung zu weisen.

Da hab ich demnach meine Anrechnung zu stellen  
und 8. die Anrechnung meine Anrechnung fimm  
sind zu zeigen.

Amst 11 Shevath 5598

" Rev. M. Edrehi London

Sir! According to your favor of 29 Decbr, past, I have invested  
the sum of £300 in Dutch 5% Stocks for the intended purpose, accord-  
ing to the following account, viz

1838. January 15. £300. 5% Certificate	Active Debt by Leportes c. s.	
	at 102%	£ 306. --
5% Interests, 104 days (from 1 <sup>st</sup> Octal)		4. 33. --
		£ 310. 33. --

The rest of £35. 19 1/2 Cts remains in depositon till you will send  
me more for the said purpose, as you express it in your above men-  
tioned letter.

What for the Books, which you destinate for the said purpose,  
of am, in doubt, whether your intention is to send them here to be ex-  
pediated to the holy Land, or if you want them to be sold  
here. If the first should be, it would be much more  
convenient to expediate them from London, as there is  
frequently occasion for the holy Land, and I request you  
to direct them to Mr. P. J. Aphandari at Beyroth in  
Syria, and to give me advise of, that I may give him  
the further instructions. If you should wish them to be sold  
here, I request you to send me a specification that I may judge  
if it will be worth to make the expenses of expedition  
I salute you most cordially.



sendrath, and fearing that by some accident it might not have reached you, I take the liberty to communicate it to you by copy. Since I am favored by your honours of Miss, out of which I see, that you have paid for letters from the holy land £1. 7/6, wherefor I have credited your account and express you my best thanks. I have also taken notice of that a letter which I sent you for Bregrowth the 26 Febeth, and which I quoted single, was double; I have changed this error and have in conformity credited you for £3. . . . as a amount of your expences for postage. The latter letter had been transmitted from Wilna, and thinking it to be single, I quoted it as such.

I am much obliged to you for having troubled you with calling upon Mr. H. Cohen for the known purpose; I beg you most cordially not to forget to inquire after at the end of the fourteen days, and to inform ~~you~~ me of the result; you will indeed, do by it a most charitable work.

I am very glad about what you communicate me in the affair of the late Mr. Franco; I am fully convinced, that you do not spare yourself, wherever it is the question to be of service to the holy land and to oblige me by your kind offices and I beg you, to be, on your side, convinced of my highest gratitude.

I hope to be soon honoured by your kind answer on the points of the former letter, and to receive the letters from the holy land, which I expect with impatience

etc etc etc

Amst 11 Fevrier 1792

Monsieur le Baron James de Rothschild

<sup>Paris</sup>  
 Quoique nous n'ayions pas réussi dans la prière, que nous avons l'honneur de vous adresser en date du 22 novembre 81 au sujet de la conduite intrigante du nommé Salomo Markot et des machinations scandaleuses mises en oeuvre par lui, pour exciter la discorde dans la Commune israélite des Prussim à Jérusalem; nous supposons que cette affaire <sup>ne</sup> vous ait paru trop peu importante pour y porter de l'intérêt.

~~Sans vouloir vous fatiguer des particularités, nous jugeons convenable  
 mais nous nous flatterons qu'elle ne manquera pas à fixer votre attention, Monsieur  
 de vous communiquer, au Baron, que cet individu se comporte de la manière  
 la plus inique et odieuse envers nous-mêmes, en entraveant toutes nos disposi-  
 tions salutaires pour le bien-être de nos malheureux coreligionnaires et  
 Terre Sainte et qu'elle ne manquera pas à fixer votre attention.~~

Nous croyons que notre Caractère vous soit assez bien connu pour que vous soyez bien persuadé, que ce n'est pas par vanité blessée, que nous tâchons à supprimer ses machinations scandaleuses, et pour preuve nous citons

qu'à la date de nos premières démarches auprès de vous, qui n'avaient pour but, que de soutenir le R. Israel dans son autorité, nous n'avons pas même été instruits de ses extravagances à notre égard; depuis nous venons d'apprendre qu'il s'est porté aux derniers excès en apprenant, que par notre dernière circulaire nous avions contrarié le succès d'une de ses arbitraires arrogantes, via que, contraire aux conventions existantes, il avait, c. s., capé dié un mefage dans notre rayon administratif pour collecter des donations pour la D. C., collection que nous avons empêchée selon notre devoir, sur quoi Salomon Markot nous a publiquement blasphémé.

La juridiction ecclésiastique, qui a voulu lui infliger une punition de ses insolences contre le R. Israel, s'est trouvée impuissante vis-à-vis de lui, vu qu'il avait dû se procurer le soutien de son Consul à Jaffa, et qui oit à quel artifices il y a eu recours. Nous avons donc l'intention de nous adresser directement aux Consuls de Russie et de Prusse à Jaffa, pour leur demander cet individu et réclamer leur intervention pour lui imposer silence sous peine de l'interdiction au séjour à Jérusalem, afin que, dépourvu de leur protection, cet intriguant soit remis dans l'impuissance de nuire désormais.

Nous n'exigeons pas, Monsieur le Baron, que vous entriez dans les détails de cette affaire onéreuse, mais nous sommes convaincus, que si vous daigniez adresser une lettre aux dits Consuls, par laquelle vous voudriez nous introduire auprès d'eux, & leur recommander de nous prêter leur appui en ce que nous leur communiquerons sur ce sujet, cela renforcera plus efficace nos démarches & servira de la plus grande importance pour le rétablissement de l'harmonie. Par conséquent, en accomplissant notre demande, vous ferez un grand acte de bienfaisance, certainement nous n'avons pas besoin de vous assurer, Monsieur le Baron, que vous en auriez de nouveaux titres à notre gratitude.

Nous devons encore vous informer de ce que nous venons d'être instruits, que l'ordre ait été donné de distribuer un à-compte des indemnités de seulement 300 Dourses turques parmi les pillés de Saffet, sujets d'Autriche, de Russie, de France, d'Angleterre, de Prusse & de Hollande, montant bien inférieur à celui qui leur aurait dû être payé selon les résultats communiqués à cet égard par Monsieur de Laurin, Consul-général d'Autriche à Manamorie.

Nous vous prions avec instance, Monsieur le Baron, de vouloir bien nous honorer par votre réponse obligeante, et d'excuser les importuns fréquents que nous vous faisons.

Recevez, Mr le Baron, l'assurance réitérée de la plus parfaite considération & du dévouement tout-particulier, avec lesquels nous avons l'honneur de vous offrir nos Compliments très-empressés etc.



£7. 12, the treasurer remitted me, some time ago, £4. 7. 6, and as I do not know how this is to be calculated, I beg You to be so kind to inform me how much he has still the paid.

By the copy, attached to your honoured of last Sept 28, of a letter from Mr. Emanuel Abrahams to You, I perceive that he had collected £4. 7. As I have not yet received any money from this side, I beg You, to inform me, what may be the reason, and to cause this money to be paid into Your hands.

I profit of this occasion for sending You the Receipts Nos 22, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, & 37 of the restitution of the 3d. devident of the Loan for the Perushim in Jerusalem. <sup>to be signed by the possessor of the Loan.</sup> As soon as I shall know, if You will be kind enough to charge Yourself therewith, I shall not fail to communicate to You the further remarks about this subject and to remit you the necessary money.

Besides I inclose an other receipt for this 3d. devident <sup>to be signed by</sup> Mr. Joel Benjamin No. 28 of £ - 10/-; but having to receive from him £1. 1. towards two other receipts on his name as support for the daughter of the late Rabbi Nathan Cohen Mansfield, which I also send You, I beg to ask the rest of £ - 11/- from him; but should he insist upon having this amount ~~be~~ calculated towards the 4th devident due next year, I also agree with, though this small support would much be wanted by the poor woman on whom it is bestowed.

I take still the liberty to inclose

2 Receipts on Mr. Samuel Cohen, of 10/- each	£1. — —
$\frac{2}{2}$ " " " Louis Cohen, of 10/- "	£1. — —
" " " Henry Salomon, of 10/- "	£1. — —
" " " D. Meyer of £1. 1.	£2. 2. —

This amount being destined to support a poor woman of your acquaintance in the holy land, I hope that You will excuse my liberty if I beg You to charge <sup>yourself</sup> with the recovery, for I know nobody else but You, who takes so sincere an interest in the concerns of our poor brethren in the holy land. I hope that Mr. Raphael will be so kind as to charge himself also with their collection.

By our letters from the holy land, we learn, that the order had arrived there to finish the matter of the reclaims of indemnity for the pillage, and that in the mean time 500 Bourses are to be distributed to the claimants. I do not fail to communicate You these news; as they confirm my fears that this business will not so easily be terminated.

A letter from the holy land from Hirze; requested not to pay <sup>more than</sup> quadruple postage.

E. J. Symonds Esqr London  
In reference to my respectfull of Shewath 13, I beg to acknowledge the  
Amst. Febr. 13. 5598.

rec<sup>t</sup> of your favor of <sup>10</sup>Diash, which arrived to me Friday past with the letters from the holy land, and I beg you to receive my best thanks for.

You express that you wished to serve us in business and reproch me to pass me. I beg you to be convinced of my friendship, and that certainly I would give you the preference, if I had the choice. But being favored by the other house, it is by reciprocity that I am obliged to give to them my commissions in business, and the balance of provision is still in my favor.

The form of the receipt, which you required, is written on the other side of these lines.

gc.

gc.

" Monsieur Giacomo Minervi      Am<sup>st</sup> 18 Shewath 5598.  
Trieste

Nous venons de recevoir une lettre du vénérable Rabbino Moisé Ben Simhon, Saliah de la ville Sainte de Saffet pour collecter les aumônes ordinaires et les donations extraordinaires à l'occasion du dernier tremblement de Terre pour cette ville, par laquelle nous apprenons, que le délégué Abraham Almosmino du Saliah de Hébron tâche à répandre le faux bruit, qu'il ne soit presque pas resté de vivants à Saffet lors de cette terrible catastrophe, et que par conséquent la mission du Rabbino Moisé Ben Simhon ne fut qu'illusoire.

Nous croyons de notre devoir à démentir ces fausses nouvelles, vu que nous faisons positivement par notre correspondance directe, qu'il existe encore C<sup>à</sup> 500 âmes de vivants des Sephardim, parmi lesquels se trouvent plus de vingt des plus distingués Rabbins. Des Ascanasim seulement la Commune des Perussim s'est établie provisoirement à Jérusalem, mais probablement pas tous ses membres y resteront; la Commune des Hassidim est restée en résidence permanente à Saffet. Par ces informations les clameurs répandues par le nommé délégué se trouvent suffisamment contredites, et nous avons l'honneur de vous communiquer ci-contre la copie du témoignage des Rabbins à ce sujet, affermi par les signatures des vénérables,



Depuis nous avons reçu votre lettre du 26 Decembre D<sup>r</sup>, en réponse de laquelle nous espérons, que vous aurez en attendant reçu la nôtre du 26 Novembre. Nous sommes forcés à vous exprimer notre grand étonnement de la mesure que vous avez crû devoir employer, pour procurer la quittance en règle des £131- que nous ne pouvons que désapprouver entièrement. Nous vous avons prescrit de faire ce paiement contre une quittance signée des Rabbins Jonah Mosé Nabon, Haim Abraham Gaghin, Joseph Israël Halévi, Benjamin Mordachai Na- bon et Joseph Jontof de Raphaël. Mésuchas; et vous l'avez effectué contre une quittance signée seulement du Rabbins Jonah Mosé Nabon et de Judah de Raphaël Nabon, qui n'était pas même autorisé par nous. C'était donc à ces deux Rabbins, qui <sup>en</sup> avaient touché, que vous auriez dû vous tenir pour ce montant; mais c'était tout à fait hors de règle de rétenir des sommes à des individus, qui ne sont pour rien dans cette affaire, et de faire attendre même des sujets hollandais à Jérusalem, par ce que un Rabbins portugais n'a pas agi loyalement. Nous ne pouvons donc nous abstenir de déclarer que cette mesure était tout à fait arbitraire, et de vous engager sérieusement à effectuer le paiement sans le moindre délai. Nous nous donnons la peine, de faire la distribution séparée à chaque individu, pour éviter toute collision et empêcher tout retard, qui pourrait être causé par l'une ou l'autre raison; nous ne pouvons donc être que fortement désappointés de voir que toutes nos précautions sont sans résultat satisfaisant.

Le sousigné est, hors de ses qualités administratives, depuis bien d'années à la tête d'une maison de banque assez considérable; il croit donc, que c'est tout con- forme aux règles commerciales, que s'il donne la commission, de payer un tel et tel montant contre quittance de tels et tels individus, et que c'est à ce paiement ce fait, ou les individus, qu'il avait désignés, n'avaient pas fait, ou qu'il a la quittance, il ne doit pas reconnaître ce paiement et le commissionnaire en reste responsable. Comme Consul de Commerce, cela doit vous paraître tout en ordre à vous-même. Nous espérons que ce sujet sera finalement arrangé.

Nous apprenons par le Rabbins Israël, que Mr J. Altaras lui calcule £ 8 Sterling pour les frais de protest de la lettre de change. C'est une extortion évidente, comme le protest d'acceptation lui a coûté tout au plus une demi livre sterling, et qu'il ne peut lui calculer d'autres frais, vu que la lettre de change a été payée le jour de l'échéance. Comme cette affaire nous concerne, nous y réclavons votre intervention comme Consul des Pays-Bas.

Aussi nous ne sommes pas encore instruits, comment l'affaire s'est terminée avec le Rabbins Israël, qu'on avait obligé, hors du supposé non-paiement de sa lettre de change à l'ordre de Mr J. Altaras, de déposer une lettre de change de 35,000 piastres turques et de mille piastres d'intérêts. La lettre de change de £300. ayant été payée par nous le jour même de l'échéance, on ne pouvait prétendre à rien, ni au remboursement des frais du protest d'acceptation. Nous espérons donc, que la lettre de change lui ait été restituée sans difficultés, et sans exiger d'intérêts de lui; car comme sa traite a été honorée à l'échéance, on n'y peut prétendre d'aucune façon. Si même le Rabbins Israël, qui ne se connaît pas en matière d'affaires de change, avait





an. Wie schon, dass die Kaiserin angeordnet eine Fortsetzung zu veranlassen, und  
sie ein so fern, Sie zu bitten, mit der Fortsetzung dieser Sammlungen, nebst  
vollenden diesen die Legation des Königs von Preussen zu befähigen zu  
willen. Der aber die Abreise für die Zeit der Abreise zu beschleunigen  
zu belieben die Reise zum neuen Minister auf Antraben die Regierung  
offen bekanntzugeben (willenstlich bei Michel Beckend in Hannover)  
anzufordern, und mit demselben die Zeit nicht ohne gültigen Antwort zu  
warten zu lassen.

Wie schon so fern, ohne die Legation, sondern die Preussische über das feldherren,  
im vorliegenden Falle zu gestanden, und dass Sie gültig ansetzen wollen, und  
eine Fortsetzung dieser unterzeichneten Angaben bei anderen vornehmlichen  
Gemeinden, besonders in Preussen, zu bewilligen, und wie glauben  
überzeugt sein zu dürfen, dass eine der gewöhnlich sehr werden, für  
ein sehr hohe Land zu sein.  
Wie schon, habe mit Ihrer Antwort besorgt zu werden u. s. w.

Amst, 25 Schwaet 5598.

Herr D. Hiesselt  
Leute Rullman Oldenburg

Ihre am 12ten v. 9 Febr. 1798 ist mir nebst den dabei gesandten 10 1/2  
10 1/2 Briefe zugekommen, und wie schon diesen Betrag, Ihre gesandte  
Aufgabe genau, als Drucksetzung für die im vorliegenden Falle einer  
fortgesetzten religiösen Glaubenslehre in der f. Könl. Hof- u. Tabak  
Verwaltung.

Aber schon wie die Ihre, ohne die Bedingungen nebst dem anliegenden  
Dank zu überreichen.

Wie schon, dass Ihre Hauptgemeinden nicht auf die diesen gemeinsamen  
Bestand beizutragen haben, und wie schon, indem bei dieser Gelegenheit,  
gibt zu bemerken, dass auch den Ihren geistlichen Verwaltung an  
bevorstehenden Gemeinden und dieser Kirche zuverläßig. Gedenken  
für h. L. zugekommen sind. Die Hoff. Kaiserin Glaubensgesetz  
im h. L. ist ganz, und es ist ganz auf Ihre Aufsicht, dass es ein  
empfindliches Versehen ist, demselben empfindliches Versehen zu lassen.  
Wenn es aber einzelnes Gemeinden, besonders in Preussen, gegen den  
selben regelmäßige gesetzlich Drucksetzung auf dieser Verwaltung zu,  
und wie schon die vornehmlichen, die, nachstehenden Ihres Landes Rullman  
aufzuführen, soll bei der Ihrer geistlichen Verwaltung stehenden Gemeinden  
versuchen zu wollen, dass dieselben vornehmlichen keine Abreise nach dieser Form  
und bei dieser Sache. Wie schon, überzeugt, dass, bei Ihrer Aufsicht, Ihre Verwaltung  
für diese weltlichen Zweck im richtigen Respekt zu sein wird, und Sie sind

den Ordnung der Deyen die andern fremden Kristenden Gläubigen zu  
auf sie zu machen, denn diese sind die Gaben und Hülfen in ihrer Land  
bringen.

Es sollen auch die andern, wenn die, mancher von Land Rukbinen, und  
zuletzt mit der geringsten Ordnung besetzt werden, und wir sollen  
die, inzwisehen die Verfassung derselben anzuzunehmen haben.  
Nun zu geschweigen

A. Monsieur

Monsieur le Chevalier Eliseo <sup>de</sup> Ricciotto

Consul général de S. M. I. & R. l'Empereur  
d'Autriche

Amsterdam ce 25 Decr 5598.

Monsieur le Consul général!

et. Napol

Nous avons eu l'avantage de recevoir aujourd'hui par la voie  
de Constantinople votre lettre honorée en date du 25 Frier en  
réponse à notre respectueuse du 13 Sivan, et nous en avons  
appris avec beaucoup de satisfaction, que vous avez bien  
voulu vous intéresser pour nos malheureux corréligionnaires  
dans la Terre Sainte. Nous vous en exprimons nos  
meilleures remerciements ainsi que de la bonté que vous  
avez eu d'expédier à leurs adresses les lettres, que nous  
avons pris la liberté de vous remettre. En attendant  
nous avons reçu les communications les plus satisfai-  
santes de Monsieur de Laurin, Consul général d'Autriche  
à Alexandrie au sujet des réclamations pour le pillage  
en 5594. C'est probablement une erreur de l'écrivain, par  
laquelle vous dites dans votre lettre honorée que vous  
aviez appris que nous avions procuré des lettres de re-  
commandation pour cette affaire des Consuls d'Amsterdam  
et nous vous prions de vouloir bien rectifier que ces lettres  
nous étaient données par Monsieur le Baron James de Rothschild  
à Paris. Nous avions depuis long-temps vivement attendu  
votre réponse, mais nous nous sommes convaincus, que  
la faute au retard doit être attribuée à l'irrégularité  
et la marche lente de la correspondance par la voie de  
l'ambassade à Constantinople, et afin de l'accélérer,  
nous avons l'honneur de vous adresser celle-ci par le  
bateau à vapeur anglais.

Connaisant votre grande influence et sachant que vous pre-  
nez le plus vif intérêt à la malheureuse situation de  
nos confrères dans la Terre Sainte, nous venons nous  
intéresser dans l'affaire que nous avons l'honneur de vous  
recommander et

Il vous est connu à vous-même, que le vénérable Rabbis Fraïd  
des Communautés de Pologne à Jérusalem & Saffet, et avec son  
gacite et avec quel dévouement il remplit les devoirs pénibles  
te dans ces Communautés par un nommé Salomo Markot, qui a  
excité une opposition, en s'usurpant contre l'autorité supérieure du Rabbis Fraïd,

den Auftrag den Ruzen den vollen fruueuen laudenden Glauben zu setzen  
auf sich zu verbaufen, denn diese milde Gaben sind zu helfen in jhr Land  
bringen.

Es sollet auch freuen, wenn die, vorgetene hron Land Rulhins, mit  
gerne mit jhrer geringten Ordnung besera wunden, und wir bitten  
die, in jhrer die Vorfrung zu setzen an jhrer jhrer Geseh-  
nung zu gerneuen

Amsterdam ce 23 Fev 5598.

" A. Monsieur

Monsieur le Chevalier Eliau <sup>de</sup> Ricetto  
Consul général de S. M. T. & R. l'Empereur  
d'Autriche  
à. Alep

Monsieur le Consul général!

Nous avons eu l'avantage de recevoir aujourd'hui par la voie  
de Constantinople votre lettre honorée en date du 23 Fev en  
réponse à notre respectueuse du 13 Jivan, et nous en avons  
aperçu avec beaucoup de satisfaction, que vous avez bien  
voulu vous intéresser pour nos malheureux coreligionnaires  
dans la Terre Sainte. Nous vous en exprimons nos  
meilleurs remerciements ainsi que de la bonté que vous  
avez eu d'expédier à leurs adresses les lettres, que nous  
avons pris la liberté de vous remettre. En attendant  
nous avons reçu les communications les plus satisfai-  
santes de Mons<sup>r</sup> de Laurin, Consul général d'Autriche  
à Alexandrie au sujet des réclamations pour le pillage  
en 5594. C'est probablement une erreur de l'écrivain, par  
laquelle vous dites dans votre lettre honorée que vous  
avez appris que nous avions procuré des lettres de re-  
commandation pour cette affaire des Consuls d'Amsterdam  
et nous vous prions de vouloir bien rectifier que ces lettres  
nous étaient données par Mons<sup>r</sup> le Baron James de Rothschild  
à Paris. Nous avions depuis long-temps vivement attendu  
votre réponse, mais nous nous sommes convaincus, que  
la faute du retard doit être attribuée à l'irrégularité  
et la marche lente de la correspondance par la voie de  
l'ambassade à Constantinople, et après de l'accélérer,  
nous avons l'honneur de vous adresser celle-ci par le  
bateau à vapeur anglais.

Considérant votre grande influence et sachant que nous por-  
nons le plus vif intérêt à la malheureuse situation de  
nos Compagnons dans la Terre Sainte, nous venons vous  
prier, Monsieur le Consul-général, de vouloir bien  
intervenir dans l'affaire que nous avons l'honneur de vous  
recommander & - ~~suivre~~.

Il vous est connu à vous même, que le vénérable Rabb<sup>y</sup> Israël  
Assanasi est depuis une longue série d'années à la tête  
des Communautés de Persepolis à Jérusalem & Saffet, et avec faci-  
lité et avec quel dévoûment il remplit les devoirs pénibles  
de ces fonctions. Malheureusement la discorde a été introdui-  
te dans ces Communautés par un nommé Salomo Markat, qui a  
excité une opposition, en s'usurpant contre l'autorité supérieure du Rabb<sup>y</sup> Israël,

qu'il persécuté de la manière la plus infame par des calomnies atroces et par des libels, enfin, envers lequel il s'est porté aux plus dégoûtantes influences. Veuillez prendre des informations sur le compte de cet intrigant chez Mr le Rabbim Haïim Abraham Gaghin, lequel pourra vous dire, quel mauvais sujet est l'individu en question. Le Bath Din portugais a voulu lui infliger une punition ecclésiastique de ses atrocités contre le Rabbim Israël, mais il s'est trouvé impuissant vis-à-vis de lui, vu qu'il avait su se procurer la protection de son Consul à Jaffa. Nous croyons, qu'il est sujet russe, mais il se pouvait aussi que, porteur d'un passeport prussien, il se fût constitué sujet de Prusse. Il était très à désirer, dans l'intérêt du rétablissement de l'harmonie, que sa conduite soit démasquée aux Consuls de Prusse et de Russie à Jaffa, afin que, dépourvu de leur protection, il fût réduit à la faiblesse et obligé à se tenir tranquille, sous peine de ce que le séjour à Jérusalem lui fait interdire, s'il recommence ses machinations turbulentes.

Nous avons déjà écrit sur ce même sujet à Mr de Laurin, Consul général d'Autriche à Alexandrie; mais vu que nous sommes persuadés, que comme corréligionnaires religieux, vous y appartenez un intérêt plus particulier, et en considération de notre ancienne amitié avec Mons<sup>r</sup> votre frère, le Chevalier Moïse de Picciotto, nous avons l'honneur de vous prier, Mr le Consul-général, de vouloir bien aussi de votre côté nous prêter votre assistance, et de prendre les mesures, que vous jugerez convenables pour rétablir l'ordre. / n.°.

Veuillez, Mons<sup>r</sup> le Consul-général, pardonner l'importun, que nous vous causons; nous ferions charmés d'être honorés par votre réponse obligeante sur ce sujet. Veuillez remettre la lettre ci-jointe à Mons<sup>r</sup> votre frère, le Chev<sup>r</sup> Moïse de Picciotto, Consul-général des Pays-Bas.

Lc.     Ec.     Ec.

P.S. Nous vous avions communiqué, que nous avons l'honneur d'être en correspondance avec Mons<sup>r</sup> le Consul-général d'Autriche de Laurin à Alexandrie, au sujet des réclamations d'indemnités pour le pillage en 5594. Nous devons y ajouter, qu'il nous avait donné les informations les plus satisfaisantes à cet égard, en nous envoyant les copies de toutes les négociations dans cette affaire et d'un ordre du Vice-Roi, qui prescrivait de vendre les biens séquestrés des Rébelles et d'en rendre le produit aux réclamants. Plus tard il nous communiqua la copie d'un ordre du général Soliman Pacha au Moudir d'Acra, de lever de suite le quart du montant des réclamations et de le distribuer parmi les réclamants. Mr de Laurin disait, qu'il fallait se contenter de ce résultat, sans à insister sur le paiement du surplus à l'occasion favorable. C'est donc avec beaucoup de désappointement, que nous apprîmes par notre correspondance directe, que l'on n'a reçu que provisoirement 500 Courdes, ce qui n'est que 5 pour cent du montant des réclamations, et nous ne savons pas quoi en penser. Nous écrivons sur ce sujet à Mons<sup>r</sup> de Laurin, et nous venons en attendant vous prier, Monsieur le Consul-général, de vouloir bien aussi de votre côté vous intéresser à cette affaire, et faire les démarches, que vous jugerez efficaces, pour que les ordres donnés soient strictement exécutés. Nous sommes persuadés, que la justice de la cause et votre religiosité connue vous engagent à secourir nos corréligionnaires opprimés, et nous laissons à vos vûes plus éclairées de juger, de quelle manière vous pourriez le plus convenablement leur être utile.

Zanuffan  
 Cloud  
 inv, amb  
 d'inv bllan  
 Szofan  
 deat 5598.  
 pperand  
 Autriche  
 ep  
 la voie  
 tiori en  
 avane  
 er bien  
 gionnaires  
 nos  
 uants  
 que nous  
 tendant  
 Satisfai.  
 Autriche  
 pillage  
 unain, par  
 ue vous  
 de re.  
 aster dan  
 es lettres  
 de Rotterdam  
 tteun  
 s, que  
 ualité  
 voie de  
 célérité,  
 par le  
 nous per.  
 tion de  
 nous  
 ois bien  
 ud de nous  
 Rabbis Israël  
 à la tête  
 t avec fa  
 auis pénibles  
 été interditi  
 kat, qui g a  
 w Rabin Israël,

dices  
 Con  
 mar  
 cen  
 e la  
 er otto  
 man  
 esot  
 position  
 a ssim  
 go à  
 me  
 sinato  
 lator  
 com  
 on Se  
 est  
 eader  
 j'avo  
 ur  
 21 font  
 i par  
 au  
 nous  
 ne les  
 tates  
 t d'ui  
 hoo,  
 que  
 sujet  
 et il  
 ay

Amst 26 Sévat 5598.  
 " Monsieur le Chevalier Maïse de Picciotto

Consul-général de S. M. le Roi des Pays-Bas

Copie de la lettre du 2 Sévat page 233.

Nous avons l'honneur de confirmer le contenu de la copie, ci-dessus; de puis nous avons été favorisés pour la réception de votre estimable lettre du 12 Decbre etc. Et ce que vous nous dites au sujet des démarches à faire pour assurer la possession des édifices à Jérusalem acquis par Messieurs H. & A. Lehren, veuillez nous permettre d'y répondre, que tout a été fait. Ces Messieurs avaient transmis un plein-pouvoir en langue hébraïque aux vénérables Rabbins Israël et Jaïas de faire cette acquisition pour leur compte. La déclaration nécessaire de l'acceptation de la vente a été faite pour eux comme Dékhal de la Communauté Israélite des Pérussim et comme procureurs de Messieurs H. & A. Lehren devant le tribunal turc, Meh Remmè, et Copie authentique de l'acte, Hoggè, munie des signatures des membres du Tribunal et du Cadi, nous a été transmise. Le général Soliman Pacha qui avait vu cet acte, l'a déclaré être entièrement en ordre. C'était seulement pour plus de sûreté, que nous avons désiré de faire faire l'enregistrement aux protocoles de la Chancellerie Consulaire <sup>de S. M. le Roi</sup> des Pays-Bas, mais comme vous jugez que cela fut inutile, nous y renonçons.

Nous avons vu avec beaucoup de plaisir, que vous avez donné les instructions nécessaires à M. le Vice-Consul Pietro Laurella à Beyrouth, à procurer la quittance en règle des £ 130. Nous devons vous exprimer notre grand désappointement de la méthode tant-a-fait injuste, qu'il a cru pouvoir adopter pour l'obtenir. M. Laurella vient de nous informer lui-même, qu'il a retenu tous les fonds destinés pour Jérusalem de notre envoi de £ 6200, pour en occasionner que la quittance en règle lui soit remise. Nous nous référons à notre lettre du 16 Août, par laquelle nous vous avons représenté, que le Rabbijn Jonah Elodé Nabon avait illégalement touché ces £ 130; c'était donc seulement à celui-ci, que M. Laurella aurait eu le droit de se tenir pour la procuration de la quittance en règle ou pour le remboursement de la somme perçue, et le nom du Rabbijn Jonah Maïse Nabon ne se trouve pas sur la liste des paiements à faire des £ 6200. Mais c'était tant-a-fait hors de la règle de se prévaloir de cette circonstance pour retenir des sommes dues à des individus, qui ne font pour rien dans cette affaire, et de faire languir tout le monde à Jérusalem, parce que le Grand Rabbijn de cette ville n'a pas agi légalement, et d'étendre cette mesure jusques même sur des particuliers sujets hollandais. Nous nous sommes énergiquement exprimés sur ce sujet envers M. Laurella, en l'engageant sérieusement à effectuer les paiements sans le moindre suspens, et nous vous prions, Monsieur le Consul-général, de lui écrire dans ce même sens.

247.  
 Nous devons encore vous exposer, Monsieur le Consul-général, que le Rabbin Israël  
 Acanasi à Jérusalem, s'est vu contraint, le mois de Chars passé, de tirer sur nous  
 deux lettres de change à sixante jours de vue, l'une de £240 et l'autre de £300  
 dans la supposition que nous n'aurions pas encore fait nos remises à l'époque  
 de la vue. Il négocia ces traites chez Mr J. Altaras à Beyrouth sous la  
 condition, qui si l'une ou toutes les deux n'étaient pas payées, il en rem-  
 boursait la valeur à l'arrivée à l'arrivée des remises d'argent de Pologne  
 huit mois plus tard. Mais quand ces traites nous furent présentées pour l'ac-  
 ceptation, nous refusions l'acceptation de celle de £300. A protêt fut des-  
 sé de l'acceptation refusée. Cependant quand cette lettre de change nous  
 fut reproduite à l'échéance, nous avions procuré des recouvrements suffi-  
 sants, et nous l'honorâmes en la payant comme l'autre de £240.

En attendant nous avons appris, grâce à la nouvelle, que nous avions ré-  
 fusé l'acceptation de celle de £300, Mr J. Altaras avait, contre tout droit  
 et non-obstant ses conditions avec le Rabbin Israël, fait mettre arrêt  
 sur les £176 qui étaient destinés au Rabbin Israël de notre envoi  
 de £800, et il n'avait consenti à ce que cette somme lui soit payée,  
 que quand Mr Laurella avait répondu pour le Rabbin Israël et  
 contre une lettre de change de ce dernier de trente mille piastres  
 et de trois mille piastres d'intérêts. Mais comme la lettre de chan-  
 ge tirée sur nous de £300, avait été payée à l'échéance, on n'avait  
 plus rien à prétendre que le remboursement des frais de protêt d'accep-  
 tation. Cependant on n'a rendu au Rabbin Israël sa lettre de  
 change, qu'après bien de difficultés et il a été obligé de remettre  
 à Mr le Consul Laurella la somme de mille piastres à titre de  
 rentes; mais nous ne pouvons comprendre d'aucune manière, com-  
 ment on y a pu faire des prétentions, vu que la lettre de  
 change a été payée par nous le jour même de l'échéance.  
 Quoique le Rabbin Israël, qui ne se connaît point en ma-  
 tière d'affaires de change, ait payé ces mille piastres,  
 nous y refusons notre consentement, et comme c'est pour  
 notre compte, nous avons persisté dans la restitution  
 de ces mille piastres, et nous avons conformément écrit  
 à Mr Laurella. Aussi Mr J. Altaras exige £8 pour  
 frais de protêt, ce qui est une extorsion exorbitante,  
 vu qu'il ne lui a coûté qu'à peu près £12 —

Nous croyons avoir des prétentions à ce que vous voudriez, dans  
 qualité de Consul-général de S. M. le Roi des Pays-Bas  
 nous soutenir, comme sujets de S. M. le Roi des Pays-Bas, dans  
 cette affaire, et nous sauver de ces extorsions; si même nous  
 n'étions pas déjà convaincus, que la considération, que cet  
 argent était saustrait à nos pauvres corréligionnaires sans  
 feints Vous y engage suffisamment. Nous vous prions, par consé-

quent, Mr le Consul-général, d'écrire énergiquement sur cette affaire à Mr le Vice Consul Lauretta, et de lui donner les instructions, que vous jugerez convenables, pour qu'il fasse réparer ces abus. Veuillez nous répondre bientôt sur ce sujet.

Nous vous recommandons, Mr le Consul-général, de prendre connaissance de ce que nous avons l'honneur d'écrire dans la lettre ci-accluse à Mr votre frère, le Chevalier Eliau de Picciotto, au sujet de la mauvaise conduite du nommé Romo Marrot à Jérusalem, et nous prenons la liberté de réclamer aussi votre concourance pour rétablir l'harmonie. Nous avons accordé la demande, que votre neveu, Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto à Constantinople avait adressée au fousigné, de faire une collecte en faveur de l'établissement d'un lazarett pour les Israélites Européens atteints par la peste dans ladite ville, et nous espérons de pouvoir bientôt lui faire la remise du produit de la quête.

Nous attendons l'arrivée du compte pour vos frais de port de lettre, que vous nous avez promis

Ac. Ac. Ac.

Alex, 21 Fevrier 1838.

Monsieur A. de Laurin  
Consul-général d'Autriche etc etc etc

Alexandrie

Nous avons l'honneur de nous référer à la lettre respectueuse, que nous avons pris la liberté de vous adresser en date du 19 Janvier 83; nous aurions à vous communiquer encore quelques circonstances dans l'affaire y traitée, mais n'ayant pas encore été favorisés par votre réponse obligeante sur ce sujet, nous nous abstenons de vous en importuner.

En considération de l'intérêt officiel, qu'il vous a plu accorder à la cause des réclamations des Israélites de Saffet pour le pillage en 1834, nous croyons notre devoir, de vous communiquer, Mr le Consul-général, que nous venons d'être informés par notre Correspondance directe avec la Palestine, en date du 24 Kasri 83, qu'à cette époque on y avait déjà eu connaissance de la volonté du Vice-Roi, à terminer cette affaire le mieux possible. On nous annonce en même tems, que l'ordre y était arrivé, de distribuer provisoirement un à-compte de 500 Bourses turques parmi les réclamants. Nous prenons la liberté, de vous faire remarquer, Monsieur le Consul-général, que cette distribution n'est qu'à peu près cinq pour cent du montant total des réclamations, et se non paraît pas correspondante aux résultats, que vous avez la complaisance de nous communiquer. Conforme à l'ordre de Soliman Pacha au Moudir de St. Jean d'Acre, le quart de leurs réclamations devait leur



